

RAPPORT N° 05/8-34
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION D'UNE SALLE DE DANSE
DANS LA HALLE DE L'ESPACE JEUMONT**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

OBJECTIFS

Dans l'ancien site industriel de Jeumont, plusieurs bâtiments ont été rénovés. Ce site dans sa globalité deviendra un pôle à dominante culturelle. Le bâtiment qui est à réhabiliter est destiné à l'usage exclusif de la danse.

Le bâtiment concerné est situé dans l'enceinte de Jeumont dans le prolongement de la grande Halle centrale (voir plan de masse ci-joint).

ETAT ACTUEL DU BATIMENT

Le bâtiment principal :

C'est un bâtiment d'une seule portée en pierre basaltique enduites à la chaux. La toiture en tôle aluminium ondulée a été récemment rénovée sur charpente métallique.

La grande halle sera destinée à la réalisation de la salle proprement dite, sa surface est de 240 m².

L'annexe :

Au sud et contigu, une ancienne dépendance de construction plus récente est destinée à être transformée en sanitaires, vestiaires et bureaux.

Les réseaux :

Les réseaux électricité, l'alimentation eau potable, téléphonie sont existants.

L'accessibilité :

L'accès et la sortie sont distincts à partir de la rue Léopold Rambaud. Les places de parking sont communs pour l'ensemble Jeumont.

RAPPORT N° 05/8-34

LE PROJET

- Réhabiliter et transformer la halle en salle de danse,
- Réhabiliter et transformer les petits locaux en sanitaires, bureaux et rangement.

La superficie totale à aménager est de 470 m2.

Principales prestations envisagées :

- mise en place d'un parquet bois sur toute la surface de la salle de danse,
- consolidation et traitement des murs périphériques,
- créations d'ouvertures et modifications des façades pour l'amélioration de la ventilation et de l'acoustique,
- aménagement des locaux sanitaires, administratifs et de rangement,
- équipement nécessaires pour la pratique de la danse (miroirs, barre de danse...),
- éclairage de 300 lux pour la scène d'évolution.

Les travaux sont estimés au stade projet à 550 000 € TTC.

M. LAW-DUNE Architecte assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Pour mener à bien les travaux, il convient maintenant de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert avec l'allotissement par corps d'état proposé ci-dessous :

- Lot 1 : VRD - Gros oeuvre - Charpente - Couverture**
- Lot 2 : Etanchéité - Plafonds - Carrelage - Peinture**
- Lot 3 : Menuiseries Bois et Alu - Parquet**
- Lot 4 : Electricité - Plomberies - Sanitaires**

Chaque lot correspond à une spécificité.

Au vu des éléments cités ci-dessus, je vous propose donc :

1° d'approuver le projet ;

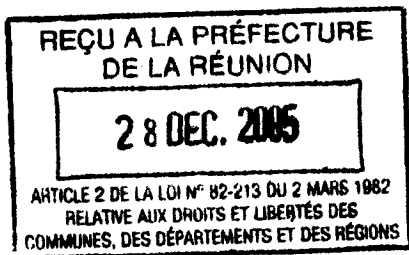
2° de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert avec l'allotissement suivant :

- Lot 1 : VRD - Gros oeuvre - Charpente - Couverture**
- Lot 2 : Etanchéité - Plafonds - Carrelage - Peinture**
- Lot 3 : Menuiseries Bois et Alu - Parquet**
- Lot 4 : Electricité - Plomberies - Sanitaires**

RAPPORT N° 05/8-34

3° De m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 05/8-34
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

**CREATION D'UNE SALLE DE DANSE
DANS LA HALLE DE L'ESPACE JEUMONT**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 octobre 2005

Sur le RAPPORT N° 05/8-34 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Patricia SALIMINA, 10^{ème} Adjointe au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la création d'une salle de danse dans l'espace Jeumont (procédure d'appel d'offres ouvert, en application des Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 2

Approuve le projet de création d'une salle de danse à Jeumont.

DELIBERATION N° 05/8-34

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert avec l'allotissement suivant :

Lot 1 : VRD – Gros oeuvre – Charpente - Couverture

Lot 2 : Etanchéité – Plafonds – Carrelage - Peinture

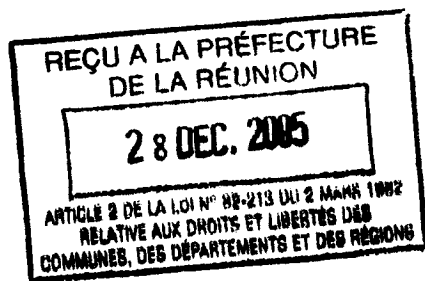
Lot 3 : Menuiseries Bois et Alu - Parquet

Lot 4 : Electricité – Plomberies - Sanitaires

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA